CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**
Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**
Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION

DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL 1962 N° 2

RECHERCHES REGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
5, Avenue Edith Cavell-NICE.

SOMMAIRE

HISTOIRE DU DROIT

Contribution à l'histoire économique régionale (Thèses et mémoires soutenus devant la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix -Marseille).

- Relations économiques du Comté de Nice avec la France de 1814 à 1860 d'après la correspondance des Consuls de France. Dactyl., 258 p. et 1 vol. de pièces justificatives. Thèse: soutenue en 1961 par W. CARUCHET.
- Anciennes exploitations minières dans le Comté de Nice. Dactylo., 101 p. Mémoire pour le D.E.S. d' Histoire du Droit présenté en 1961 par M. J.P. BABETY.
- Les chemins de fer de Provence, réseau d'intérêt général. Ronéo., 298 p., graph. tableaux et cartes. Thèse soutenue en 1953 par M. R. MOLINA.
Par R. AUBENAS — P 1

GEOGRAPHIE

La crise de l'hôtellerie niçoise en 1954[1]. D.E.S. de Géographie présenté devant la Faculté des Lettres d'Aix en 1954. (Rapporteur : M. le Professeur H. ISNARD).
Par E. DALMASSO — P 5

SCIENCE POLITIQUE

Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes sous le Second Empire[2]. Mémoire pour le D.E.S. de Science Politique présenté à Aix en 1959.
Par J. BASSO — P 8

HISTOIRE : ETUDE de DOCUMENT

L'activité d'une maison de commerce de Menton en Méditerranée au cours des années 1783 - 1788.
Par M. DEVUN — P 28

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Côte d'Azur dans les revues géographiques 1960-1961.
Par E. DALMASSO — P 37

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

1962- n°2
Avril-juin

[1] Publié avec l'agrément de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Aix-en-Provence.
[2] Publié avec l'agrément de la Faculté des Droit et des Sciences Économiques d'Aix-Marseille

CONTRIBUTION À L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Thèses et mémoires soutenus devant la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix-Marseille

Par R. AUBENAS

Tout autant que l'histoire politique ou juridique de la région - dont nous avons traité dans les deux précédents numéros de ces "Recherches régionales" - celle de l'ancienne économie a fourni la matière de thèses et mémoires dont nous groupons les résumés dans le présent article.

M. W. Caruchet a étudié Peints aspects des relations économiques entre le Comté de Nice et la France depuis la restauration sarde de 1814 jusqu'au retour à la France en 1860[3]. La documentation est abondante st, pour être traitée complètement, la question nécessiterait des années de travail assidu. L'ambition de l'auteur n'allait pas jusque-là et M. Caruchet ne pouvait songer à nous décrire en une thèse de doctorat tous les aspects de l'activité économique du Comté au cours d'un demi-siècle. Mais il avait été attiré par les dossiers, d'ailleurs volumineux et plains, d'intérêt, que constitue la correspondance des consuls de France avec le ministre des Affaires Étrangères, dossiers conservés dans la série Z des Archives Départementales, et dont il e complété l'étude grâce aux états de navigation de la même époque, eux aussi classés dans cette série Z. C'est là la solide base de l'ouvrage, à lamelle la bibliographie locale n'a fourni que des appoints de détail. Il et été sans doute fastidieux de procéder année par année : aussi l'auteur a-t-il préféré choisir plusieurs tranches triennales caractéristiques 1842-1844, 1847-1849, 1851-1853, judicieusement choisies. Essor au cours de la première manche, chute au cours de la seconde Quant aux années 1851-1853, elles nous donnent une idée du mouvement commercial à la veille de la suppression du privilège de franchise. À partir de 1854, application du régime douanier sarde, que l'auteur étudie jusqu'en 1858. L'utilisation de la correspondance consulaire donne une physionomie très vivante à ce travail, en deux volumes, dont le second est réservé aux pièces justificatives.

Bibliographie sommaire

Pas d'histoire économique générale satisfaisante du Comté, mais quelques articles sur des points de détail, d'Imbert, Combet, Latouche, Compan, etc., parus dans Nice Historique.

Les sources sont fournies par les Archives Départementales, série Z, avec répertoire numérique.

L'étude de l'ensemble de la vie économique de l'ancien Comté peut encore fournir la matière de nombreux travaux.

Le département des Alpes-Maritimes ne parait certes pas figurer parmi les grandes régions minières. Cependant il a connu jadis d'anciennes exploitations minières qui n'étaient pas sans intérêt ni originalité. C'est pourquoi J.P. Baréty a jugé utile de leur consacrer un mémoire[4] dont les éléments lui ont été fournis tant par les Archives Départementales ou notariales que par les Services des Mines, voire par des documents privés. Par sa nature même, le sujet choisi nécessitait en effet le recours à plusieurs disciplines, et l'auteur a eu le mérite d'utiliser des sources fort diverses, relevés géologiques, rapports d'ingénieurs, contrats de tous genres, procès-verbaux de visites, livres de comptes d'entreprises, etc.

À l'aube du XIXe siècle déjà, Fodéré, dont l'activité est admirable, procède à une véritable enquête sur les ressources minérales de la région, "véritable musée d'échantillons

[3] M. Caruchet, Relations économiques du Comté de Nice avec la France de 1814 à 1860 d'après la correspondance des Consuls de France, 1961, 1 vol. de 258 p. et 1 vol. de pièces justificatives, dactylo.

[4] J.P. Baréty, Anciennes exploitations minières dans le Comté de Nice, Mémoire pour le D.E.S. d'Histoire du Droit, 1961, 101 p. dactylo.

minéralogiques", comme le dit Blanchard. Plomb, argent, cuivre, arsenic, un peu de fer... Gisements dont l'exploitation, d'ailleurs bien modeste, remontait parfois jusqu'à la fin du XVIIe siècle. M. Baréty s'est attaché aux principales de ces exploitations : celle de plomb argentifère de Vallauris près de Tende, poursuivie jusqu'au milieu du XIXe siècle, puis reprise plus tard, et celle de cuivre des environs de Puget-Théniers, sensiblement plus importante.

Une documentation intéressante quoique malheureusement incomplète a permis à 1'auteur de décrire ces exploitations poursuivies dans de très difficiles conditions à une époque où les communications entre la Côte et ces régions aussi montagneuses qu'isolées étaient extrêmement précaires. Difficultés de main d'œuvre aussi, on le conçoit. Peu rentables, au demeurant, ces entreprises n'avaient que peu de chances de développement, soumises à de trop lourdes servitudes d'exploitation. C'est surtout la mine de cuivre des alentours de Puget-Théniers qui a retenu l'attention de l'auteur. Moins anciennement exploitée que celle de Tende, elle était plus importante au point d'avoir suscité quelques espoirs dès le milieu du XIXe siècle, lorsque trois ingénieurs anglais en obtinrent la concession en 1860 ..., à une époque, on le sait, de demande intense de matières premières et de renaissance de l'esprit d'entreprise. Ces mines connurent une certaine activité jusque vers 1886, époque où l'exploitation fut abandonnée, la baisse du cours du cuivre en raison de l'abondance des minerais américains rendant définitivement non rentable une petite exploitation dont les conditions particulières (irrégularité de la teneur, failles. nombreuses etc.) étaient déjà bien défavorables.

Bibliographie sommaire

Pas d'ouvrage général pour le département. Les sources proviennent soit des Archives Départementales, soit de celles du service des Mines, tant à Nice qu'à Marseille. Les Archives Communales paraissent ne rien offrir d'intéressant sur le sujet. En revanche, les archives privées sont à recueillir : pour une période relativement récente, il semble qu'on puisse espérer en retrouver encore.

Beaucoup se souviennent encore, et sans doute avec quelque attendrissement, du sympathique petit chemin de fer, dit "de Provence", qui unissait Nice à Meyrargues, au nord d'Aix, passant par Grasse, Draguignan et Barjols, à grande renfort d'ouvrages d'art, parfois audacieux, et qu'affectionnaient en un temps où faute était rare et l'amour de la vitesse une exception, les voyageurs qui n'étaient pas particulièrement pressésL'histoire de cette ligne était à faire : M. R. Molina lui a consacré ses efforts, en une imposante et solide thèse de doctorat, soutenue en 1953[5], peu de temps après la mort de cette ligne.

Après avoir rappelé, grâce aux rapports des autorités de l'époque, les raisons, économiques aussi bien que militaires, qui étaient à l'origine de l'établissement de la ligne, ainsi que les étapes de sa construction, de 1889 à 1892, l'auteur étudie l'exploitation elle-même, le régime juridique de la Compagni, les résultats financiers, puis la situation de la ligne en face de la concurrence automobile autour de 1930, jusqu'à la résiliation du contrat de concession en 1933. Vient alors l'exploitation par le concédant - l'État quelque peu modernisée par la mise en service d'autorails; suivent quelques pages, pleines d'intérêt sur le rôle joué par la ligne pendant la guerre 1939 - 1945; et c'est enfin l'agonie, à la suite des graves destructions d'ouvrages d'art, surtout des deux grands viaducs du Loup et de la Siagne, aboutissant à un désastreux tronçonnement de la ligne, à la suite, aussi, de difficultés financières, les perspectives économiques d'avenir étant, par ailleurs, peu encourageantes, et, enfin, pour aboutir au décret de déclassement du 17 mai 1951. S'appuyant sur une

[5]R. Molina, Les chemins de fer de Provence, réseau d'intérêt général, 1953, 298 p. ronéo, avec nombreux graphiques, tableaux et cartes.

documentation incontestable, puisée aux sources officielles, M. Molina a pu écrire un ouvrage en somme définitif, enrichi de nombreux graphiques et cartes, qui font revivre avec une exemplaire précision tous les aspects économiques, juridiques, sociaux de la vie de cette ligne pendant los soixante années d'une existence poursuivie péniblement au cours d'une période "charnière" si riche en bouleversements imprévisibles.

Bibliographie sommaire

L'essentiel est fourni par les archives déposées aux sièges des services des Ponts et Chaussées (rapports d'ingénieurs et d'experts, statistiques, correspondance, procès-verbaux des séances du Conseil du Réseau et de celles du Comité d'Entreprise) et par les documents des séries S des Archives des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes et du Var.

LA CRISE
DE L'HÔTELLERIE NIÇOISE
EN 1954

Par E. DALMASSO

En une cinquantaine d'années Nice ville de saison hivernale, capitale de l'hôtellerie est devenue une grande ville avec une fonction touristique d'été. L'hôtellerie pour s'adapter a traversé une grave crise de structure.

Les observations que nous présentons ici sont le résultat d'un travail exécuté en 1954 pour l'obtention d'un D.E.S. sous la direction de M. le Professeur H. ISNARD. Elles n'ont plus, à bien des égards, qu'un intérêt historique car l'évolution des phénomènes touristiques azuréens a été rapide. À cette date de 1954 l'hôtellerie niçoise est en pleine crise. Les hôtels disparaissent tandis que la clientèle augmente. La désadaptation de l'appareil hôtelier aux conditions touristiques est manifeste. Les anciennes formes d'industrie hôtelière se meurent et de nouvelles structures sont difficilement mises en place.

La première partie analyse l'importance de l'hôtellerie et du Tourisme poux la France et pour Nice, en décrit le déroulement saisonnier, résume l'histoire du développement hôtelier de Nice, dresse la carte des exploitations. Ces problèmes ont été étudiés plus récemment dans le livre de M. le Doyen BLANCHARD sur le Comté de Nice. Qu'il nous soit permis toutefois d'apporter quelques chiffres. En 1953 62% des touristes arrivant sur la Côte d'Azur prennent une chambre à Nice, 36% d'entre eux sont étrangers; 44% de la clientèle vient d’août à septembre; la durée moyenne du séjour est de 4 journées. L'activité touristique est donc complètement transformée. Sous l'effet de deux guerres mondiales de la révolution russe de 1917, de la crise économique de 1929, de la conquête syndicale du droit aux congés payés, la station est passée d'un tourisme hivernal de long séjour aristocratique, à un tourisme estival balnéaire pour budgets modestes. La crise hôtelière est née de ces changements.

L'hôtel traditionnel niçois est une entreprise de r:randea dimensions réservée à une clientèle riche et oisive. Cela suppose de vastes bâtiments, une main d'œuvre très nombreuse (pratiquement un employé par client). Toutes les grandes constructions ont lieu à la période la plus faste du tourisme hivernal, avant 1914, quand de Novembre à Mai "Nice n'est plus qu'une vaste hôtellerie". Ce sont des étrangers plus souvent qui ont pris les initiatives en ce domaine; les noms des familles hôtelières actuelles, Monnet, Agid, Tschann... rappellent ces origines extérieures. Le cas du Ruhl a valeur d'exemple. Henry Ruhl est né en Angleterre en 1869 groom à 15 ans, directeur du Scribe à Paris à 21 ans, il fonde au cours de sa longue carrière, 6 casinos et 28 palaces. Il vient ce, Nice en 1905 où il crée l'hôtel Royal, le Scribe, le Ruhl. Mais dès 1930 ces palaces sont désuets, souvent délabrés après les occupations militaires et leur modernisation s'impose. Il faut aussi les reconvertir du point de vue technique. La clientèle a changé, elle est plus mobile, elle reste moins longtemps. La main-d’œuvre, dotée de droits sociaux légitimes, celte beaucoup plus cher. Tout cela augmente les chartes. En 1954 un des palaces niçois emploie 197 salariés et supporte 170 millions d'anciens francs de chartes annuelles (41 millions d'appointements fixes, 8 millions de blanchissage, 2 millions de gaz, 5 millions d'électricité). Or le coefficient de fréquentation de ce même palace; n'est que de 52ece qui revient à dire que l'hôtel est à moitié vide tout au long de l'année alors que sa conception technique d'ensemble ne lui permet guère de diminuer ses frais et que son classement hiérarchique (catégorie palace) ne l'autorise pas à diminuer la main-d’œuvre employée. Tout se ligue contre cette hôtellerie : la clientèle qui manque, les lourdes charges, la spéculation foncière. Les hôtels ne sont plus rentables et en peu d'années, déjà avant 1939 mais surtout après, Nice devient un cimetière d'hôtels". Il n'y a plus de constructions nouvelles mais par contre, une soixantaine d'hôtels ferment, entrainant la disparition de près de 5000 chambres. Ces hôtels étaient parmi les plus grands et les plus beaux de la station. Même les palaces de la Promenade des Anglais le Négresco et le Ruhl sont menacés à plusieurs reprises de fermeture. Les administrateurs du Négresco ont pu moderniser l'hôtel

grâce à l'aéroport de capitaux de la chaîne d'hôtels auquel il est intégré, la Société des Grands Hôtels européens. Quant au Ruhl, devenu propriété des Domaines après la guerre 1939-1945 il a échappé jusqu'ici à la vente grâce aux pressions de la municipalité sur l'administration des Domaines. Les autres exploitations ont été reprises par la municipalité (hôtel des Anglais, hôtel du Louvre), par la Préfecture (Grand Hôtel); mais la plupart ont été achetés et transformés en appartements par des entrepreneurs (surtout l'entreprise SAGLIA). Les dangers d'une telle situation sont grands. La main-d'œuvre trouve plus difficilement de l'embauche, le nombre des employés est passé de 1939 à 1954 de 7000 à 4000. Le renom de la station est atteint, quelques fragmentaires sondages montrent que Nice, jugée trop populaire, est boudée par les riches clients au profit de Cannes et Monte-Carlo. Une certaine forme de la fonction d'accueil disparait.

Or le nombre des touristes augmente. 338.000 en 1948, 42.300 en 1950,534000 en 1953 (ces chiffres étant du reste au dessous de la réalité). Comment accueillir ces clients de plus en plus nombreux ?

Ces exploitations sont en général petites et reçoivent une clientèle moins exigeante. Outre les estivants elles retiennent l'hiver une clientèle de retraités. Le coefficient de fréquentation s'élève dans cette catégorie à 61-62%. . Les méthodes de travail sont à l'échelle d'une entreprise artisanale: le propriétaire exploitant l'affaira avec sa famille et un ou deux employés. C'est la seule forme d'hôtellerie qui soit adaptée à, la clientèle de 195462% de la clientèle totale est hébergée dans des établissements ayant moins de 10 clients. Les milieux professionnels refusent de considérer qu'a Nice un hôtel vaste puisse âtre en même temps un hôtel de catégorie modeste. Nous restons quant à nous, persuadés que la reconversion des grands hôtels de luxe en grands hôtels d'une ou deux étoiles étant possible. La station de Leysin en Suisse a mené cette reconversion avec bonheur. Si les 5000 chambres qui ont disparu à Nice étaient devenues des chambres pour touristes moyens des formes d'hébergement concurrentes n'auraient sans doute pas connu un si grand développement.

Le camping, le meublé ont accueilli les touristes qui ne pouvaient aller à l'hôtel. En 1954 les campings niçois ont totalisé 150.000 unités c'est-à-dire l'équivalent de l'activité de 50 hôtels de 100 chambres pendant 5 mois. Les meublés dont le nombre augmente très rapidement comptent 13.000 chambres alors qu'il n'y a plus que 11.000 chambres d'hôtels. Et encore ce chiffre n'englobe-t-il pas les très nombreux meublés clandestins. En plein été les meublés reçoivent 40% des touristes et ce sont aussi les meublés qui ont la faveur des retraités qui séjournent à Nice un eu deux mois d'hiver. Enfin une forme nouvelle se manifeste (elle s'affirme dans les années suivantes) c'est celle du "tourisme résidentiel". De nombreuses personnes font un placement d'argent à Nice par l'achat d'un appartement et n'y habitent que quelques semaines par an (l'exemple des Belges est significatif à cet égard).

Depuis 1954 les problèmes ont évolué, ils n'ont pas tellement changé Les disparitions d'h8tels ont cessé; les entreprises qui ont subsisté ont une clientèle suffisante, pour assurer leur rentabilité. Le Tourisme en meublé et le tourisme en camping sont allés croissant, La structure hôtelière est toujours caractérisée par l'entreprise artisanale. En fait le développement de la ville est tel que sa fonction touristique devient secondaire au profit de sa fonction résidentielle.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SOUS LE SECOND EMPIRE[6]. MÉMOIRE POUR LE D.E.S. DE SCIENCE POLITIQUE PRÉSENTÉ À AIX EN 1959

Par J. BASSO

[6]Nous nous permettons de signaler (grâce à l'ouvrage de MM. Goguel et Dupeux Sociologie électorale, esquisse d'un bilan) les études qui ont été consacrées au même problème ou à des problèmes voisins dans d'autres départements pour le même régime: M. Mesliand: L'esprit public dans le département d'Indre et Loire sous le second Empire (D.E.S. Fac. Lettres Paris -1950); M. Martourey : étude politique de Saint Etienne et de la vallée du Gier du 2 décembre 1851 au 5 décembre 1852 (D.E.S. Fac. Lettres Lyon.1946); Mlle Praly: étude politique du bassin houiller stéphanois de 1852 à 1856 (D.E.S. Fac. Lettres Lyon 1947); M. Lépine: étude politique du bassin houiller stéphanois de 1856 à 1859 (Ibidem? 1950);Mlle Bonnardel : la vie politique lyonnaise vers la fin du second empire (Ibidem, 1950); M. Georget: les consultations électorales en Saône et Loire (mai 1869-juillet 1871) (Ibidem, 1950); M. L-marque: le parti républicain à Toulouse (1851-1871) (D.E.S. Fac. Lettres Toulouse);Mlle Feyt: les partis politiques dans la Haute Garonne sous le second Empire (D.L.S. Fac. Lettres Toulouse 1938); M. Amanieu: la vie politique à Toulouse, cous le second Empire (D.E.S. Fac. Lettres Toulouse, 1950).

Il suffit de se reporter aux ouvrages d'auteurs qualifiés tels que MM. Sigfried, Goguel, Dupeux pour constater, de nos jours, combien la sociologie électorale a acquis "droit de cité" dans la maison de la science politique et celle, en construction, des sciences humaines. M. Pierre George (Études de sociologie électorale, cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques) a résumé avec vigueur et clarté le schéma méthodologique de cette nouvelle branche d'étude : "l'ensemble des facteurs déterminants des opinions politiques du plus grand nombre émane de la condition: économique et sociale". Sans doute convient-il d'y ajouter, selon les régions envisagées, les facteurs religieux et l'influence de personnalités locales. L'étude et l'essai d'analyse des élections législatives dans notre département devraient donc s'inspirer d'un tel cadre méthodologique et le respecter hélas 1 nous ne le ferons pas. Pour des raisons personnelles, d'abord; l'analyse des facteurs économiques et sociaux requiert des recherches extrêmement précises et longues qui sortaient du cadre extrêmement modeste d'un pareil travail; pour des raisons historiques ensuite ; lorsque le Comté de Nice entre dans la nation française le système de la candidature officielle est pratiqué; il fausse par conséquent le déterminisme économique et social qui régit les façons de voter des individus. Si l'on ajoute les évènements (annexion, réactions à cette annexion) on comprendra aisément que l'on ne se soit point attaché à respecter le cadre qui nous est offert par des auteurs aussi compétents. L'objet de cette analyse sera donc doublement limité : dans le temps d'abord, puisqu'elle ne couvre qu'une période fort brève, dans la substance ensuite, puisqu' elle se réduit volontairement à des aspects qui pourront paraître secondaires : analyse de l'état politique du département, réactions politiques et l'endroit des élections législatives, aperçu de quelques problèmes soulevés pendant cette période dans l'ancien Comté, autant de questions qui ne peuvent constituer qu'une préface à l'étude attentive des résultats des élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes sous la Ille et ln IVe républiques, que nous espérons un jour mener à bien.

I.- L'État politique du département

A.- La Formation de l'opinion politique.

La question est la suivante : comment ce conté rattaché à la nation française en 1860 s'éveille-t-il à la vie politique ? Avant d'essayer d'y répondre, qu'il nous soit permis de tracer en quelques lignes le contexte général dans lequel peut se développer une opinion politique, à la veille de l'Empire libéral. Exprimée dans différentes brochures (Rêveries politiques - 1832 - Les idées Napoléoniennes, 1839), la pensée politique de Louis Napoléon repose sur le postulat suivant : assurer la liberté par l'autorité : "qu'on ne reproche pas à Napoléon 1er sa dictature, écrit-il, elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse les sillons prépare la fertilité des campagnes"[7] et lorsque le coup d'état de 1851 est accompli il exprime son dessein : "la liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable; elle le couronne quand le temps l'a consolidé". Ce couronnement, les premières années de l'empire libéral le laissent entrevoir, mais comme le fait remarquer M. Duveau, dans son ouvrage précité, Napoléon III a-t-il accordé un régime plus libéral à ses sujets parce eue la logique de ses idées politiques l'y conduisait, ou parce que, devant la manifestation d'oppositions naissantes, il a voulu éviter une rupture trop brusque? Les difficultés du pouvoir mettaient peut-tire en péril la logique politique.

La loi de sûreté générale, votée au lendemain de l'attentat d'Orsini fait partie de l'édifice; pair i d'autres dispositions relevons celle-ci : "sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2.000 frs quiconque aura dans le but de troubler la

[7]Cité dans Duveau ; La vie ouvrière en France sous le Second Empire, p. 47.

paix publique pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur soit à l'étranger"[8] ; tout individu condamné pour l'un des délits ci-dessus, ou pour quelques autres, tels que détention d'armes de guerre, attroupement, pouvait être, par mesure de sécurité générale, interné en France ou en Algérie, ou expulsé du territoire.

Les réunions publiques étaient l'objet d'une surveillance étroite, qui s'exerçait d'ailleurs d'une façon habilement détournée : "comme les réunions se tiennent, de longue tradition républicaine dans les cafés, un régime d'autorisation stricte est institué pour ouvrir un café, avec pouvoir absolu de le fermer" et dans une circulaire le duc de Morny fait savoir aux préfets que "les cafés que l'on transforme en clubs ou foyers de propagande politique doivent être impitoyablement fermés"[9].

Dès lors, l'action des groupes politiques, des journaux, ne franchira que bien difficilement le "mur du-silence" élevé par la législation impériale, entretenu et surveillé avec zèle par tous les fonctionnaires de l'État. C'est pourtant cette action qu'il convient d'examiner; non certes qu'elle aboutisse à percer me brèche dans l'édifice, mais parce qu'elle témoigne d'un éveil du Comté à la politique.

1°) Les groupes politiques :

Il n'existe pas, naturellement, de partis organisés dans les Alpes-Maritimes et si le Préfet Gavini emploie ce terme dans ses rapports : "Il y a deux partis parmi les indigènes; le premier qui approuve toutes les mesures du gouvernement : le parti français composé de propriétaires et de négociants; le second, le parti des italianissimes", c'est par tournure de style, tournure qui ne correspond donc pas à la réalité, ni dans la forme, ni même dans le fond; le "parti français" en effet n'existe pas : les bourgeois négociants, fonctionnaires et les paysans qui constituent le soutien du régime n'ont aucun idéal comme; chez les uns fait d'intérêt, chez les autres d'indifférence ou de souci de paix avant tout, il ne peut en aucun cas former la base idéologique d'un soi-disant "parti".

Chronologiquement, il semble que nous assistions à la naissance de trois groupes politiques dans le département des Alpes-Maritimes: les "italianissimes", au lendemain du rattachement; l'opposition républicaine, avec les mesures libérales de 1867 - 1868; enfin un "parti niçois", en 1869, qui est l'expression d'une position particulière, voire campaniliste.

On a appelé "italianissimes" tous ceux qui, par leur opposition; ont cherché à retarder, à empocher, ou à. neutraliser le rattachement du Comté de Nice à la France. Parmi ces adversaires du rattachement, dont on ne peut pas dire, jusqu'en 1870-71 du moins, qu'ils constituent un parti, on rencontre des personnalités très différentes. Niçois mécontents qui n'ont pas reçu de l'Empire tout ce qui leur avait été promis (nous nous efforcerons- cf infra - de voir la corrélation possible entre ce phénomène et les élections législatives); irréductibles qui s'inspirent et se réclament de leur chef Garibaldi, habitants du Comté émigrés en Italie, de Falicon, général, de Foresta, procureur du Roi, Laurenti - Roubaudi, ancien député au Parler sarde, qui est à Nice même, selon M. Ciais[10] le chef des italianissimes; le Préfet réclamera son

[8]Bulletin des lois n°- 5291 (série 11)
[9]Cité dans J.J. Chevallier. Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours (p.272).
[10]Le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice après l'annexion de 1860 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire) D. 27.

expulsion que le Ministre de l'Intérieur n'accordera jamais[11]. Où les italianissimes prennent ils leurs mots d'ordre ? On s'accorde assez mal sur ce point. Le "Diritto" de Purin, le "Movimento" de Gênes, certains comités d'émigrés qui "maintenaient entre eux et les compatriotes restés à Nice, une secrète intelligence" paraissent avoir joué un rôle déterminant. Quoiqu'il en soit, l'action et l'audience de cette minorité politique demeurent, du moins dans les années 1830 - 1839, la plupart du temps inefficaces. Le but premier est d'entretenir l'idée que l'annexion n'est qu'un fait provisoire, une nécessité politique "momentanée" et qu'ultérieurement le Comté de Nice fera retour à l'Italie.

Un nom est au centre de cette pensée et de cette action : celui de Garibaldi[12]. En 1860 et 1866 de jeunes niçois s'enrôlent comme volontaires dans l'armée garibaldienne; sans que les départs atteignent jamais une grande importance ils permettent cependant aux italianissimes d'avancer "le dévouement de la jeunesse de Nice pour la cause italienne". Toute une série de petits faits, évènements, (rumeur de la rétrocession du Comté, arrivée ou départ d'italianissimes notoires) constitue le champ d'exploitation de ce groupe politique, mais l'écho en demeure très faible au sein de la population locale[13]; de plus les évènements des années 1864-1866, desservent les intérêts des italianissimes : "l'impuissance dont l'Italie a fait preuve dans la dernière guerre, les revers de Custoza et de Lissa ont détaché de ce parti un grand nombre de niçois[14].

La manifestation politique du parti républicain date de 1867, avec la création du "Phare du littoral", animé par le pasteur Pilatte. Faiblement marquées, les tendances de la capitale se retrouvent dans notre département où le "parti de la liberté" fait appel aux opposants catholiques, orléanistes, légitimistes pour combattra l'Empire. L'action de ce groupe politique, à l'image du précédent, demeure assez médiocre et son influence ne dépasse pas le cadra de quelques réunions sporadiques; sur le plan électoral, nous le constaterons, son échec est manifeste. Cependant la lutte que soutiennent les animateurs du Phare est sans défaillance et souvent courageuse : attaques contre le système de la candidature officielle la nécessité d'en finir avec la pression administrative est une question qui pour nous prime toutes les autres"[15], apologie de l'Amérique, "terre de liberté"...etc... Le préfet reconnait lui-même d'ailleurs les progrès de l'idée républicaine, bien que le journal, semble-t-il, soit assez peu lu par la population niçoise. Le 13 novembre 1870, le Réveil des Alpes-Maritimes succède au Phare du littoral, avec un programme ambitieux : "régénérer l'opinion publique, organiser la marche vers l'avenir en recueillant dans un idéal commun les intérêts distincts des Niçois et des Français qui sont venus s'établir ici, avant ou depuis l'annexion". C'est une reconnaissance explicite de ce particularisme niçois, qui s'exprime politiquement, semble-t-il, dans les dernières années de l'Empire.

Expression d'ailleurs assez largement confuse : elle découle très certainement d'une part du mécontentement qui s'affiche volontiers, d'autre part, avec la fin de l'Empire, du

---

[11] Ce dernier devait redouter les incidents qui pouvait faire naître au lendemain de l'annexion cette expulsion; Ce refus parait d'autant plus remarquable que l'on sait combien les mesures d'expulsion depuis la loi de 1858 étaient facilement appliquées et combien les ministres de l'intérieur, de Billault au général Espinasse, les recommandaient aux Préfets.

[12] Les positions de Garibaldi sur le rattachement du Comté et de Nice en particulier ont souvent varié, semble-t-il, sans qu'il nous soit permis d'exprimer fautes de recherches sérieuses, sa volonté intime, nous rappellerons ces mots du "Pensiero" : "Ah ! Si Garibaldi avait voulu encourager les aspirations des niçois" (sous-entendu : à un retour à l'Italie).

[13] L'échec d'une adresse à Laurenti-Roubaudi (deux cents signatures recueillies) en est un témoignage.

[14] Préfet et Ministre de l'Intérieur (Archives Nationales - F 1 CIII; rapport du 3 octobre 1866).

[15] Le Phare du littoral (septembre 1868).

bouleversement institutionnel qui va relancer le courant séparatiste dans les Alpes-Maritimes[16]. Mais elle ne s'affirme pas avec le caractère précis d'un programme; c'est un journal niçois la "mensoneghiera" qui donne le ton : "nous nous félicitons de l'habileté mise en œuvre (par M. Malausséna) afin de paralyser ce courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'a absorber l'esprit niçois à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire ou dénaturer les traditions de notre belle histoire". C'est en effet le maire de Nice, Malausséna, qui paraît avoir cristallisé en. ces années 1869-70, les aspirations des niçois; syndic de la ville sous le régime sarde, député des Alpes-Maritimes, cet homme habile, pressentant peut-être la fin des institutions impériales, facilite la naissance d'un journal niçois "L'indépendant" qui affirme dans son numéro programme : "nous n'avons qu'à rester ce que nous sommes…défendre l'essence même du caractère italien et niçois l'amour de la liberté"[17], et qui soutenait qu'en devenant français, les niçois avaient perdu leur liberté.

2°) Les journaux dans les Alpes-Maritimes.

On sait les conditions sévères d'existence réservées par la législation impériale à la presse. Aussi comprendra-t-on aisément que pendant sept ans (1860-1867) le seul journal des Alpes-Maritimes, fût le journal "gouvernemental", journal officieux du préfet Gavini. Défenseur fidèle et maladroit de l'administration impériale, le "Messager de Nice", devenu "Le Journal de Nice", s'efforcera de réaliser l'annexion morale du Comté; mais c'est avec beaucoup de brutalité, et un manque de tact manifeste qu'il s'y attache : panégyrique classique et répété de l'administration impériale, méconnaissance des susceptibilités locales (les termes de "population arriérée" sont quelquefois employés), attaques violentes contre Garibaldi et l'Italie, autant de traits qui naturellement détachent totalement la clientèle niçoise de ce journal. Le Préfet le comprit lui-même et réclama dès 1864, un changement de direction; il faudra cependant attendre 1867 pour voir M. de Courmaïeul se substituer à M. Alziary de Roquefort. La presse d'opposition est représentée par les trois tendances ci-dessus évoquées. La Gazette de Nice, journal italien et défenseur des intérêts italiens disparaît en 1860. Ce n'est que le 6 novembre 1870, au lendemain de la chute de l'Empire donc, qu'apparaît le Diritto, qui va prendre à son compte les mots d'ordre du parti séparatiste, tout en ménageant habilement l'amour-propre des niçois; excellant à tout mêler, tout confondre, Victor-Emmanuel, Mazzini, Garibaldi, Catherine Ségurane, il emploie indifféremment les mots autonomie, Nice, Italie. "Il Pensiero" - 1871 - représente la même tendance et procède d'ailleurs des mêmes origines.

La presse républicaine e deux voix le Phare du littoral (1867) qui constitue un organe d'opposition (de fréquents procès l'opposent à l'administration[18] et qui s'attaque au Préfet, aux institutions impériales, mais aussi aux "signes de richesse" qui apparaissent sur le littoral (spéculations foncières, établissements de jeux de Monaco etc...); le Réveil, "organe des démocrates très avancé" selon le Préfet Gavial, apparait le ler juillet 1870; son programme est simple : établissement et défense de la république, lutte contre les ennemis de la France, au nombre desquels il compte à Nice les "italianissimes". En raison de la précarité de nos recherches, il est impossible de préciser le degré d'influence des journaux républicains; en

[16]Nous nous permettons de renvoyer à ce sujet au diplôme de M. Ciais précité, et à celui de M. Risso : les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1871 à 1876 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire; résumé dans Recherches Régionales 1961, n°1, (p. 6 à 13).

[17]Officiellement Malausséna se défend d'être l'instigateur de ce nouveau courant de pensée "cette feuille - l'Indépendant - ravive les discussions, mais M. Malausséna sa défend d'être pour rien dans sa direction et il y a tout lieu de le croire, car il ne laisserait pas attaquer le Ministre comme le fait tous les Jours ce journal ", (Rapport du Préfet au Ministre de l'Intérieur A.N.FI cIII , 3 mai 1870).

[18]Le 2 décembre 1867, le Phare est condamné à une amende pour défaut de signature et "excitation à la haine contre le gouvernement".

décembre 1870 le Phare tirait à 1.900 exemplaires, en avril 1871 à 3.600, mais le nombre des abonnés paraît réduit.

En juin 1870, enfin, naît l'Indépendant; dans sa défense d'une "conscience nationale niçoise", ce journal avait été précédé par la "Mensoneghiera", publiée en langue niçoise et en français qui de 1868 à 1872, publiera des articles sur l'histoire du Comté, sur la formation du dialecte niçois, etc... Quel fût le programme de l'Indépendant ? Son premier numéro l'explique clairement et nous nous permettons de le citer largement : "la ville de Nice depuis dix années n'a point manqué du superflu; il n'y a que le nécessaire qui lui ait fait défaut. Or le nécessaire il est temps de s'en aviser, ne serait-ce pas par hasard, un journal niçois, c'est-à-dire une feuille qui représente non pas la munificence ministérielle ou le radicalisme parisien, mais Nice elle-même ?" et ce journal, selon le rédacteur rendra trois services : "le premier sera de faire connaitre au pays ce qu'est notre cité, sa population, le caractère intime de ses habitants... le second service sera de faire connaître au pays ce qu'est l'Italie, car il ne faut pas l'oublier, nous sommes en quelque sorte les Gages[19] de l'alliance entre ces deux grands peuples que tant d'intérêts rapprochent ...; le troisième service ce sera précisément de représenter à tout propos comme un salutaire exemple la revendication de la liberté, de toutes les libertés : liberté en politique, liberté administrative, c'est-à-dire, la restriction du pouvoir exorbitant de l'agent de l' autorité centrale, le Préfet, liberté civile, c'est-à-dire, l'inviolabilité du foyer domestique, du domicile". Programme très large, libéral, opportuniste, discrètement séparatiste, niçois enfin; en un mot à la mesure, par son caractère même, de toutes les aspirations.

B.- L'esprit public face à la politique.

Il serait tout à fait vain et présomptueux de vouloir tracer un portrait de l'opinion publique; nous nous proposons, de façon plus modeste, de déceler quelques unes de ses réactions. Sans oublier les conditions générales qui ne sont point faites pour favoriser l'éclosion d'opinions politiques et qui font du Second Empire une "période de silence", on peut mettre en évidence certains traits généraux. Une population rurale homogène dans ses options et soutien inconditionnel de la dynastie impériale; la raison en est simple; M. Long[20] l'expose clairement : "cette masse flottante qui se range toujours du coté de la force apporte au gouvernement un immense appui"; ajoutons pour notre département l'absence quasi totale d'information et l'influence des personnalités locales, influence qui s'accroît naturellement lorsque les futurs députés sont estampillés au "label candidat officiel". Une population urbaine plus rebelle aux mots d'ordre, plus vive comme partout ailleurs aux évènements. C'est ce que le Préfet Gavini, en une formule que l'on retrouve souvent de 1864 à 1870, traduit ainsi ; "l'état d'esprit est assez bon dans les campagnes ... laisse à désirer dans les villes, à Cannes et surtout à Nice, travaillées par l'esprit démagogique qui trouve un appoint considérable dans la classe nomade des ouvriers". Mais ce point de vue officiel s'exprime encore dans des analyses de ce genre : "en général on approuve le gouvernement de développer l'armée française; la clause réduisant le service à cinq ans au temps de paix est surtout approuvée par les cultivateurs"[21]. Ces rapports, s'ils donnent une impression grossière de l'état de l'opinion ne peuvent être considérés comme des témoignages fidèles et vrais; on le comprendra encore mieux lorsque l'on sait avec quel zèle, quelle diligence, les préfets impériaux s'efforçaient de camoufler aux yeux du pouvoir central les problèmes ou les mécontentements locaux. M. L.

[19]Souligné dans le texte.
[20]Les élections législatives en Cite d'Or depuis 1870 (Cahiers de la Fondation des sciences politiques) p. 52.
[21]Rapport du préfet au Ministre de l'Intérieur (A.N.F.1, c.III, 4- janvier 1868).

Imbert dans son article en tous points remarquable[22] rapporte ces mots du député Lubonis : "le plus souvent je constatais un parti pris de satisfaction auquel il était impossible de barrer le passage. Tout allait pour le mieux et il fallait laisser libre carrière aux rapports officiels où ne se faisaient jour que les idées roses ou de pompeuses déclarations sur la prospérité, le calme, l'admiration des étrangers".

Les affaires italiennes sont aussi un centre d'intérêt pour les habitants de l'ancien Comté. Raisons financières les porteurs de rentes italiennes sont encore nombreux à Nice et leur avoir, selon le Journal de Nice est de 40 millions. Raisons sentimentales : l'arrestation de Garibaldi par le gouvernement italien provenue des mécontentements graves; une lettre de Napoléon III qui apporte des encouragements à la cause de l'unité italienne est lue et commentée avec chaleur et lorsqu'en 1866 les armées de Victor-Emmanuel éprouvent les revers que l'on sait les "populations de l'ancien Comté en sont selon le Préfet, vivement émues".

II. Les Élections législatives dans les Alpes-Maritimes.

A.- Le Contexte général :

1°) Les campagnes électorales

Aux fonctionnaires : "Faites connaître les bons candidats et surtout ne rougissez pas de le faire, c'est là votre mission"; aux candidats : "renoncez à chercher l'influence que vous aviez sous le régime parlementaire, acceptez une situation modeste et occupée"; aux électeurs : "vous avez besoin d'être dirigés"..; tel est le système de la candidature officielle[23] défini par le Ministre de l'Intérieur Morny, ou par les journaux de l'époque. Si la formule est banale, qui s'adresse au Préfet pour exprimer la volonté de l'Empereur[24], c'est par contre une mobilisation générale de l'administration qui prépare, accompagne, réalise la campagne électorale du candidat officiel.

1 - L'intervention de l'Administration :

La cause de cette intervention nous la connaissons bien, naturellement; mais il est curieux et parfois amusant de voir la façon dont on la justifie. La neutralité, voilà un excellent principe, mais on ne peut demeurer neutre si des voir même timides, s'élèvent contre l'empire; on ne peut demeurer neutre car an "redoute alors que le désordre moral ne s'instaure dans les esprits… et le gouvernement ne peut vouloir que (les électeurs) restent livrés à des incertitudes pénibles ..." Cette intervention se caractérise par l'action des préfets et sous-préfets d'une part, maires et employés ou fonctionnaires subalternes d'autre part. Le rôle du préfet est double : analyser l'état politique du département, présenter les chances des candidats que le gouvernement veut désigner aux suffrages des électeurs, ensuite mobiliser les énergies pour la réussite de la campagne du, ou des, candidats officiels. Le conditionnement se réalise donc sous la tutelle préfectorale, par l'action soigneusement coordonnée des sous-préfets, directeurs d'administration (Télégraphes, Douanes, Académie, Justice, etc...), généraux et commandants de gendarmerie, qui recommandent autour d'eux le candidat officiel, priant

[22]Au lendemain de l'annexion, la France et le particularisme niçois, Nice Historique, juillet-septembre 1961, n° 3 (p. 82-107).

[23]Dans un communiqué adressé au Journal "Le siècle" le Ministre de l'Intérieur précisait que la désignation des candidats appuyés par le gouvernement est un acte de l'autorité fait dans l'intérêt de la chose publique et non pas dans l'intérêt des candidats mêmes; c'est la raison pour laquelle il revêt la forme des avis officiels et en a les immunités.

[24]L'Empereur verrait avec plaisir que M. X... fût candidat officiel de la circonscription de ..."

avec beaucoup d'insistance leurs subordonnés de voter en sa-faveur. C'est aux maires nommés nous le savons par le gouvernement aux juges de paix[25], que le Préfet s'adresse ensuite en des circulaires toujours confidentielles, dont l'objet est da faire connaitre à ces fonctionnaires le candidat désigné et les inviter à prendre les mesures utiles pour assurer son élection. Certes, an relève dans les dossiers des archives départementales les preuves de la modération, de la discrétion avec lesquelles le Préfet Gavini a parfois usé de ses pouvoirs; ainsi, écrit-il au maire de Bar-sur-Loup, le 24 mai 1863 : "sans exercer de pression sur vos administrés, je vous prit de los voir individuellement", aux maires de tous les départements, dans une circulaire : "je me bornerai à vous prier d'engager vos administrés à se rendre au scrutin"; on y décèle aussi des aveux : "je n'ai eu à exercer aucune pression ni sur les populations, ni sur les fonctionnaires"; mais ils ne prennent jamais sous la plume de ce haut fonctionnaire la saveur d'un remords, tant ces interventions, ce rôle de guide lui paraissent normaux et justifiés. A peine esquisse-t-il une défense à propos d'une querelle qui l'opposera au journal républicain du département : "... pendant toute la tournée de révision j'ai cru devoir expliquer aux populations les motifs, qui ont décidé le gouvernement en 1863 à accorder son appui à la candidature de Monsieur le Duc de Rivoli… à Cannes, notamment j'ai exposé les nouveaux titres que cet honorable député avait acquis à l'estime et à la confiance de ses commettants ... mais je n'ai pu prononcer aucune parole injurieuse ou offensante contre M. Méro... il me suffira de faire appel à tous ceux qui me connaissent et qui savent si dans ma carrière déjà longue j'ai jamais manqué aux règles de la modération, de la courtoisie ou des convenances"[26].

L'intervention dans les campagnes électorales des maires et des fonctionnaires subalternes est l'aboutissement des instructions préfectorales. Le serment exigé des candidats à la fonction publique créait très certainement déjà des dispositions à la servilité; les menaces de suspension, révocation, ou les promesses d'avancement[27] les aggravaient. Si l'on trouve quelques traces dans les dossiers d'archives, de "tiédeur" de certaines fonctionnaires à l'endroit des institutions impériales, elles sont bien surpassées par les marques et les témoignages de dévouement chaleureux; bornons-nous tous, parmi des centaines d'exemples, à ceux-là :

"Je m'efforcerai d'être toujours agréable au gouvernement" (maire de Peillon); "j'aime mieux recevoir une réprimande pour excès de zèle que par faiblesse et indolence" - (commissaire de police de Menton) Le zèle de tous ces fonctionnaires, de l'agent voyer au juge de paix est donc de fabriquer la "raison électorale" des indécis, de trainer aux urnes les indifférents, de faire triompher la candidature officielle. On peut dire que dans notre département de 1860 à 1870, ils s'y emploient très consciencieusement; l'opposition déclarée d'un juge de paix - celui de Roquesteron qui, en 1863 soutiendra le candidat non officiel n'en parait que plus exceptionnelle.

2°) Le rôle du clergé.

Le clergé peut passer dans notre département pour un soutien du régime impérial, mais on ne peut se prononcer en toute certitude. Monseigneur Sola, prélat italien, maintenu dans ses fonctions par le gouvernement français ne manque jamais d'adresser aux membres du clergé, à la veille de chaque élection, une circulaire par laquelle il l'engage à voter pour le candidat officiel. Sans doute est-il suivi dans ses consignes. On ne peut cependant manquer de

[25]La Revue de Cannes, Journal d'un candidat à la députation, les juge sévèrement: "Pour eux, rendre la justice, c'est forcer à voter pour le candidat officiel".
[26]Le Phare du littoral (6 avril 1869).
[27] Un rapport spécial au terme de chaque élection adressé par le préfet au ministère de l'Intérieur, signale l'attitude des fonctionnaires et propose les récompenses.

relever le soin avec lequel le Préfet des Alpes-Maritimes a souligné, de 1864 à 1870, le défaut d'influence de Mgr. Sola sur le clergé, l'insistance qu'il met à démontrer que "l'attitude du clergé est réservée, mais (qu') on peut compter sur son dévouement[28]. Dans quelques rapports (1866 notamment) le Préfet exprime son opinion en termes assez catégoriques : "le clergé partage en grande partie les idées développées dans l'Unita Cattolica de Turin, journal libéral", ce qui l'amènera la conclusion suivante : "il nous faut un évêque français". Toutefois, si dans la volumineuse correspondance qui nous a été laissé on recherche les preuves d'une opposition déclarée du clergé à l'Empire, on ne trouve que des indices très légers qui n'emportent pas la conviction : refus de l'évoque de Fréjus - qui a sous son autorité le diocèse de Grasse - de publier une circulaire en faveur du candidat officiel[29], attitude hostile à l'endroit du candidat gouvernemental (élections de 1863) des prêtres de Valbonne, Roquefort, Saint-Jeannet, Sainte-Agnès, expulsion pour menées séparatistes de trois prêtres.

Peut-être sommes-nous déjà plus près de la République que de la Restauration où un Préfet pouvait écrire, en s'adressant à un curé de campagne : "il serait beau, Monsieur le curé, de vous voir conduire en personne vos électeurs à l'assemblée et de ne pas les perdre de vue qu'ils n'aient voté pour le président du collège. Il ne s'agit rien de moins que du triomphe des principes religieux et monarchiques. J'attends tout de votre zèle et de votre charité"[30].

3°) Le déroulement des campagnes électorales:

Le manque d'énergie politique, le système de la candidature officielle, les déceptions nées au lendemain du rattachement expliquent "l'asthénie" des campagnes électorales. Au vrai, les opinions politiques ne sont jamais en cause et ce sont les personnes qui sont avant tout le centre de l'agitation électorale. Aucun candidat ne prend position contre les institutions impériales : c'est une règle qui n'est jamais transgressée de 1860 à 1870; à peine parfois lui proposera-t-on quelques aménagements. La ligne de partage parait d'ailleurs assez facile à tracer entre les principaux thèmes des campagnes électorales; elle correspond approximativement à la ligne géographique qui séparait le Comté de Nice de sa future patrie, La France. Dans l'ancien Comté, nous allons rencontrer des personnalités issues du terroir dont les préoccupations s'affirment bien davantage locales que nationales. Dans la deuxième circonscription composée de l'ex-viguerie de Grasse, détachée du département du Var et d'une partie de l'arrondissement de Puget-Théniers, nous sommes en présence de candidats qui s'affirment par leurs prises de position sur des problèmes à l'échelle de la nation; il va sans dire cependant qu'ils n'échappent pas aux querelles de clocher qui occuperont dans les circulaires ou réunions une place souvent importante. Ainsi peut-on faire cette vérification lors de la première élection dans le nouveau département des Alpes-Maritimes, destiné à assurer la représentation de la partie annexée, en décembre 1860. Plusieurs noms sont avancés, Malausséna, Lubonis, le comte Henry Avigdor. Malausséna ne se présente pas; demeurent en présence Lubonis et Avigdor. Bien que le journal parisien "La Nouvelle" désignât ce dernier comme le "seul des candidats possédant l'expérience des affaires et des habitudes parlementaires", et par conséquent comme celui "dont le nom seul est accepté dans

[28]Rapport du Préfet au Ministre de l'Intérieur, A.N. F1cIII : 2 octobre 1867, 2 septembre 1867, 4 février 1868 …etc…

[29] Rapport préfet au Ministère de l'intérieur, 26 mai 1863. Peut être convient-il de rappeler qu'à la même époque (mai 1863) les évêques de Cambrai, Chartres, metz, Orléans, Rennes, tours à une consultation qui leur avait été demandée, avaient répondu : « votez donc, mais pour qui ? Pour les candidats officiels ou pour leurs adversaires ? Ici nous n'avons rien à vous dire ; c'est une question de conscience et de confiance personnelle. (Journal de Nice, 29 mai 1863)

[30]Cité dans "La candidature officielle sous la Restauration" communication faite par M. le Préfet Langeron à l'Académie des Sciences morales et politiques (1952, 1er semestre).

tout l'arrondissement de Nice", les habitants de l'Ancien Comté ne partagent nullement cet avis. Le journaliste Mazon traduit bien l'état d'esprit du moment : "le succès de M. le Comte Henry d'Avigdor n'aurait qu'une signification toute personnelle; il pourrait représenter au Corps Législatif les intérêts de nos concitoyens, rien de plus.

Non seulement M. Lubonis représentera dans l'assemblée suprême les intérêts du Comté de Nice, mais son nom rappellera aussi toutes les circonstances mémorables de l'annexion et surtout le vote unanime du 15 avril qui nous donna des droits éternels aux sympathies de la nation française et de ses représentants".[31] La mission que Lubonis avait remplie pendant la période intérimaire le désignait ainsi aux suffrages des habitants du Comté, avec pour tâche essentielle de faciliter l'intégration du Comté à la France. Un homme comme Malausséna, candidat aux élections législatives de 1868 et 1869, représente bien davantage encore le campanilisme électoral. Il ne manque jamais dans chacune de ses circulaires de flatter l'amour-propre des niçois, leur goût de l'indépendance: "les titres qui peuvent expliquer sinon justifier l'ambition de vous représenter au corps législatif, vous les connaissez, car c'est de vous que je les tiens. Ils reposent uniquement sur les témoignages réitérés de confiance que vous m'avez donnés avec tant d'élan et de spontanéité dans les élections municipales, départementales… Aussi est-ce à vos sympathies seulement que je demande vos suffrages[32]. Ce sont des titres fondés sur le passé d'une haute figure locale que cherche également à faire valoir un autre candidat : le duc de Rivoli. "Dans notre famille écrit-il, nous avons toujours conservé pour le pays qui fut celui de mon ancêtre la plus profonde et la plus religieuse sympathie. C'est voue dire que tous mes efforts auront sans cesse pour but le bien et les intérêts des arrondissements de Grasse et de Puget-Théniers"[33]. Mais déjà nous franchissons la frontière ci-dessus évoquée; les préoccupations nationales s'affirment plus nettement : respect et soutien des institutions impériales, tempérés de libéralisme chez des candidats comme le Docteur Maure (législative de 1863) ou M. Mero (législatives de 1869).

Un libéralisme qui s'affirme par des promesses faites devant les électeurs : réduction des impôts, développement des libertés publiques, contrôle plus étroit des dépenses, suppression des candidatures officielles (1869 il est vrai, par le candidat indépendant M. Mero) allègement des charges militaires, extension de la liberté et de la gratuité de l'enseignement; bref autant do traits oui différencient flottement les campagnes électorales des candidats de la 1ère circonscription (ancien Comté) de ceux de la deuxième circonscription (arrondissement de Grasse et de Puget-Théniers). Le sous-préfet de Grasse ira jusqu'à soutenir an 1863 que la candidature Maure est une candidature républicaine préparée et soutenue par les comités républicains de la capitale; cette hypothèse, difficilement vérifiable en l'absence de preuves sérieuses, n'en traduit pas moins la disparité, dans les préoccupations, dans le "tonus électoral", entre les deux parties du nouveau département.

2 - Les candidats.

Ce "tonus" précisément va là encore permettre de classer, de sérier plus exactement les candidats; la candidature officielle - n'oublions pas les recommandations de Morny aux futurs députés - a pour résultat d'entrainer une carence presque totale du futur député (l'administration réalisant la campagne électorale à sa place), et, se faisant, de le desservir fortement ; tout au moins ceci semble vrai pour la 1ère circonscription : l'ancien Comté de Nice.

Quels sont les traits communs de ces candidats ? Ils ne sont pas les hommes d'un comité électoral, encore moins d'un parti; leur condition sociale est celle d'hommes riches,

[31]L'avenir de Nice, 9 décembre 1860.
[32]Circulaire de Malausséna aux électeurs de la 1ère circonscription 1868). (A.D. 26 sept.1865)
[33] Circulaire de Masséna, duc de Rivoli (A.D. Journal de Nice. 16 mai 1863)

ayant occupé ou occupant des fonctions importantes dans ce que nous appelons aujourd'hui le secteur public ou le secteur privé; le comte Henry Avigdor, ministre plénipotentiaire en 1859, le duc de Rivoli, petit fils du maréchal Masséna, officier dans l'armée impériale appartiennent à des familles de haute noblesse. M. Maure est docteur en médecine, ancien député, conseiller général de la circonscription de Grasse depuis trente ans environ; M. Marc est un riche industriel de la région grassoise, directeur d'une ferme-école, maire de Cannes, membre du Conseil Général. Enfin, la lère circonscription sera représentée par Lubonis, conseiller à la Gour d'appel et procureur impérial sous le régime sarde, gouverneur du Comté de Nice, et Malausséna, avocat, conseiller général, ancien syndic de la ville de Nice sous le régime sarde, maintenu maire après l'annexion "qu'il n'a peut-être pas voulue mais à laquelle il s'est franchement rallié".

Parmi ces candidats quels sont ceux qui vont bénéficier du "cachet" officiel ? Lubonis en 1860 et 1863 dans la première circonscription, le duc de Rivoli en 1863 et 1869 dans la deuxième circonscription. Ces choix s'expliquent par des raisons tout à fait différentes; dans le premier cas il s'agit du choix d'un homme dont le rôle, la situation doivent faciliter, en liaison avec l'administration préfectorale, l'intégration du département dans la nation française; or Lubonis parmi les six candidats, M. le Comte d'Avigdor, M. Pollonais, le Comte de Cessole, M. Rastier-Bremont, M. Rapetti, est certainement le mieux placé pour faciliter cette assimilation souvent difficile[34]. Or, cette désignation bien loin de servir le candidat, entraine un nombre considérable d'abstentions; certes il eut faire la part du mécontentement des niçois en particulier vexés par un grand nombre de mesures maladroites de l'administration impériale; néanmoins le système de la candidature officielle semble hérisser tout particulièrement les habitants de l'ancien Comté et à doux reprises -1860 et 1863 - ce sont bien davantage les fonctionnaires publics et les électeurs sur lesquels l'administration avait de l'influence qui assurent l'élections de Lubonis que les populations locales. Il faut y ajouter, selon le Préfet Gavini, l'impopularité du candidat, due à une nature peu liante et peu aimable, et un certain dédain de l'électeur. En fait ne l'oublions pas- et M. L. Imbert le montre parfaitement dans son article précité Lubonis se heurte à un mauvais vouloir certain dans les sphères gouvernementales; ses efforts pour éviter des déceptions amoindri les effets de maladresses, pour prévenir les oppositions qui ne manquaient pas de se faire jour, se heurtent à l'incompréhension officielle. Ses adversaires ne manquèrent pas évidemment de souligner ses échecs, le Phare du Littoral notamment, qui écrivait le 21 septembre 1868 : "Monsieur Lubonis n'ayant point de récompense à attendre des électeurs qu'il devait servir a accepté celle du gouvernement qu'il devait contrôler"[35]. La candidature officielle du duc de Rivoli joue dans le même sens: l'électeur se rétracte et l'élection du petits fils de Masséna n'est due qu'aux efforts constants de l'administration; le Préfet Gavini signale à plusieurs reprises au Ministre de l'Intérieur la position fragile du candidat dans le département ; "le duc de Rivoli, plus soucieux de ses plaisirs risque l'insuccès dans un arrondissement pourtant soumis à l'Empereur"[36].

Des hommes comme Malausséna, (candidat dans la 1ère circonscription

[34]L'empereur, semble-t-il, avait renoncé à user du droit de désignation du candidat officiel; une circulaire du Préfet (novembre 1860) le laissait clairement comprendre : "dans les circonstances spéciales où se trouvent les trois nouveaux départements français, le gouvernement de l'Empereur n'a pas cru devoir désigner des noms à leur suffrages : il connait leur patriotisme et leur bon sens et ne doute pas du dévouement de ceux qui aspirent à l'honneur de les représenter au sein du Corps Législatif". Mais devant la multiplicité des candidatures, il ne devait pas tarder à abandonner cette position.

[35]Et cependant qu'à Nice mes adversaires devant le peu de résultat obtenu, écrit Lubonis, m'accusaient d'insouciance, d'apathie; à Paris, j'étais signalé dans les régions officielles comme un esprit chagrin, un homme inquiet, un des députés mécontents et par suite peu sûrs". (M.L. Imbert, op. cit., p. 88)

[36]Préfet au Ministre de l'Intérieur, 8 mai 1863 (A.D.)

en 1868 et 1869 " le docteur Maure et M Mero, qui ne bénéficiaient pas de la candidature officielle ne doivent donc leurs suffrages qu'aux sympathies de leurs électeurs ; ils donnent ainsi la mesure de la force d'une opinion libérale, mais ne nous y trompons pas, cette hypothèse doit être corrigée par bien des facteurs : pour Malaussena par la popularité dont il jouit dans l'ancien Comté et lui assure donc une clientèle en fonction de sa personnalité et non de ses opinions politiques; pour le Dr Maure et M. Mero par l'ambiguïté de leurs positions; ils ne sont point des candidats de l'opposition et n'auraient pas refusé l'étiquette officielle; c'est très certainement davantage le dépit qui les conduit à manifester des opinions plus libérales que des convictions profondes. Peut-être d'ailleurs sa personnalité et non de ses opinions politiques; pour le Dr Maure et M. Mero par l'ambigu té de leurs positions; ils ne sont point des candidats de l'opposition et n'auraient pas refusé l'étiquette officielle; c'est très certainement davantage le dépit qui les conduit à manifester des opinions plus libérales que des convictions profondes. Peut-être d'ailleurs l'examen des résultats nous permettra-t-il de vérifier, entre autres, cette hypothèse. En conclusion, nous pouvons donc constater que seul le temps une volonté, une affirmation d'indépendance ; Malausséna apparaît réellement, malgré les sympathies dont l'entoure l'administration impériale, comme l'élu des habitants du Comté; les autres candidats ne peuvent avoir cette prétention.

B.- Les résultats des Élections législatives :

1°) Essai de comparaisons :

a) candidature officielle contre candidature indépendante : cet essai, comme nous l'avons déjà dit, ne peut constituer qu'une approche de l'influence libérale dans la 2e circonscription des Alpes-Maritimes. Nous retiendrons les élections de 1863 et de 1869. Aucun des candidats indépendants n'est opposant décidé; et si la candidature de M. Maure est présentée comme républicaine, il semble bien que ce soit là une manœuvre de l'administration préfectorale. Quant à M. Mero, il a lui-même en 1863, soutenu la candidature officielle du duc de Rivoli. Un certain nombre de constatations élémentaires se dégagent :

- les candidats indépendants possèdent chacun des "bastions" qui résistent aux infiltrations de l'administration impériale : Grasse, Saint-Vallier et dans une moindre mesure Le Bar pour le Docteur Mure. Cannes et Vence, pour partie, en ce qui concerne M. Méro. Le canton de Grasse peut d'ailleurs être considéré comme "le fonds libéral" du département puisqu'après avoir donné 2213 voix à X. Maure contre 521 à Masséna, M. Mero, qui est cannois ne l'oublions pas, n'en recueille pas moins 1452 voix contre 1490 à Masséna en 1869. En 1863, le docteur Maure ne recueillait que 211% des voix dans le canton de Cannes.
- le solide loyalisme des campagnes à l'égard des institutions impériales: bien "travaillées" par les juges de paix et les sous préfets, les cantons ruraux votent en masse pour le candidat officiel; il faut exclure bien entendu les fiefs du Dr Maure, Saint Vallier et Le Bar.
- les progrès de ce que nous appellerons l'opposition, mais qu'il vaudrait mieux qualifier : désaffection à l'égard de l'Empire. Ainsi le canton de Puget-Théniers qui a toujours fait preuve de "bon esprit" (2% des voix au candidat non officiel en 1860, 2% en 1863) permet au candidat indépendant de recueillir 34% des voix en 1869. Même attitude des cantons de Roquesteron, Guillaumes, qui après avoir accordé 2% et 15% des voix au Dr Maure donnent a Mero 6% et 44%.

b) l'influence du député local (élections de 1863 et 1868) :

C'est essentiellement à propos de Nice, la ville et ses environs, que cette comparaison peut se révéler de quelque utilité. En effet si l'on compare les résultats des élections de 1863 et do 1868, au cours desquelles Lubonis et Malausséna n'ont aucun adversaire, on constate :

- qu'une fois encore les cantons ruraux, au nombre desquels nous pouvons ranger sans grande hésitation Menton et Villefranche vient avec beaucoup d'uniformité pour le candidat officiel; ils votent avec la même régularité pour Malausséna qui a refusé on le sait d'être le candidat du gouvernement[37].
- or, en ce qui concerne Nice, nous vérifions la répulsion du canton pour Lubonis, le triomphe de Malausséna; les causes en paraissent assez simples; la vivacité et l'indépendance des niçois s'accommodant très mal du système de la candidature officielle; la position de Lubonis ne parait pas très solide; le Préfet, à plusieurs reprises, écrit au ministre de l'Intérieur "l'élection de Lubonis n'est due qu'aux voix des fonctionnaires publics où à celles des électeurs sur lesquels l'administration exerce de l'influence" et il ajoute : "les abstentions résident dans l'hostilité du parti des italianissimes, le mécontentement des individus à l'égard du gouvernement, la position personnelle du candidat qui est peu obligeant[38] ce que Lubonis ne manquait pas de reconnaître, en d'autres termes, bien entendu, dès 1860 : "les mécontents de toutes catégories (et le nombre en est considérable) se sont groupés contre le candidat officiel pour faire une démonstration et se compter". Le refus de Malausséna de bénéficier de l'aide officielle de l'administration, son passé tout entier plein de traits de dévouement à la cause de la 'elle de Nice, son habileté à flatter, et à défendre, il faut le reconnaître, cet esprit et ce goût de liberté, lui assurent un triomphe aisé. Les chiffres l'expriment : en 1860 et 1863, Lubonis obtenait respectivement dans le canton de Nice 1282 voix (1188 à Avigdor) et 3078 en 1863, sur 2502 votants, (11.036 inscrits) et 3160 votants (12.896 inscrits). En 1868 Malausséna obtient 10.116 voix (14.884 inscrits) et en 1869 10.198 voix (12.828 inscrits).

2°) Le problème de l'abstentionnisme et l'intégration du Comté de Nice dans la nation française :

On sait combien le courant séparatiste, au lendemain de la chute de l'Empire secoua l'ancien Comté et combien de voix s'élevèrent en nombre pour murmurer "tout bas d'abord et timidement, et ensuite un peu plus fort, que si les plébiscites de l'Empire avaient été annulés, on pourrait très bien annuler celui de l'annexion". Mais en dehors de ce facteur qui va catalyser les énergies à un moment précis de l'histoire du Comté et qui le déchirera pendant près de quatre ans, nous pensons voir dans ce mouvement abstentionniste qui affecte, non pas certes tout l'ancien Comté mais le canton de Nice tout particulièrement, la preuve des difficultés de l'assimilation à la nation française et des réticences rencontrées. Cet abstentionnisme constitue un acte très réfléchi, volontaire par lequel la population niçoise exprime las mécontentements ressentis au lendemain de l'annexion. Mécontentements fondés, on le sait sans que ce soit ici le lieu de le rappeler, sur les promesses faites en nombre par le sénateur Pietri qui ne furent pas tenues, sur les froissements et déceptions nés des maladresses de l'administration impériale, sur les mesures d'inféodation prises par los fonctionnaires et qui touchèrent à la langue, à la législation, à l'ordre judiciaire, à l'ordre administratif, au régime forestier, à l'organisation ecclésiastique[39] avec beaucoup d'orgueil et d'absence de tact.

---

[37] N'oublions pas en quels termes, les commissaires de police, juges de paix, en un mot les fonctionnaires impériaux jugeaient les populations de l'ancien comté : "les populations font des progrès dans la voie de la civilisation, écrit l'un", un autre, en parlant de celles de Sospel: "populations faciles à conduire, hébétées…etc.

[38] Lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur (A.D. 12 mars 1863).

[39] Nous nous permettons de renvoyer une fois encore à l'article de M.L. IMBERT précité.

Si nous jetons un coup d'œil en effet sur le tableau des abstentions (V. annexe VI) nous constatons que de 1860 à 1868, les abstentions dans le canton de Nice s'élèvent à 77% pour chuter à 30% et 20% aux élections de Malausséna, que dans certains cantons ruraux, où l'administration avait pourtant on le sait tant d'influence, elles s'élèvent à 41% (canton de Sospel- 1860) 47% (canton d'Utelle-1863) 54 (canton de Saint-Etienne - 1860). En regard, les abstentions de cantons à majorité urbaine, comme ceux de Grasse ou Cannes ne dépassent jamais 25 à 30% tandis que ceux de cantons ruraux comme Saint-Vallier, Le Bar, Saint Auban, oscillent entre 15% et 30%. On peut en déduire que l'apathie ou l'indifférence traditionnelles de l'électeur n'expliquent donc pas à elles seules ce mouvement abstentionniste dans lequel il convient de voir la preuve des difficultés que rencontre le mariage de la "grande famille française" et d'une "petite patrie", pleine de traditions originales, de goût d'indépendance et de façons particulières de vivre et de penser.

Annexe I

Note relative aux circonscriptions électorales
du nouveau département.

Le nouveau département a été constitué, on le sait, par les terres de l'ancien Comté de Nice et celles qui ont été distraites du département du Var et qui vont constituer avec les îles de Lérins, l'arrondissement de Grasse (1). Le département est partagé en deux circonscriptions, comprenant 13 cantons pour la circonscription de Nice, 11 cantons pour la circonscription de Grasse.

1ère circonscription : Nice, Breil, Contes, Levens, l'Escarène, Menton, Saint-Martin-Vésubie, Sospel, Utelle, Villefranche, Villars, Saint-Sauveur, Saint-Etienne (2).

2e circonscription : Grasse, Antibes, Saint-Auban, Le Bar, Cannes, Coursegoules Saint-Vallier, Vence, Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron.

(1) Nous renvoyons à ce sujet aux articles de M.L. Imbert (Nice historique, feuillet décembre 1940) et de M. Compan : L'organisation des Alpes-Maritimes (en particulier II. Le modelage du nouveau département), Nice-Matin, 6 - 9 juillet 1960.

(2) De 1860 à 1863, la 1ère circonscription englobait également les cantons de Guillaumes, Puget-Théniers, Roquesteron (arrondissement de Puget-Théniers), mais en 1863, ces cantons firent retour à la 2e circonscription.

Annexe II

Résultats des Elections législatives des 9 et 10 décembre 1860.
(1ère circonscription: arrondissements de Nice et Puget-Théniers).

- - - - -

Cantons	inscrits	votants	Lubonis	Comte Avigdor.
Nice :	11.036	2502	1282	1188
Breil :	1.577	947	812	135
Contes :	1.541	1126	287	842
Levens :	1.888	1236	1077	157
L'Escarène :	1.612	1093	761	329
Menton :	2.237	1068	749	317
Saint-Martin Lantosque:	1.679	1220	871	351
Sospel :	1.454	866	584	277
Utelle :	1.365	923	346	375
Villefranche :	1.087	866	850	16
Puget-Théniers :	1.046	841	820	21
Guillaumes :	1.563	791	779	12
Villars :	1.157	800	463	336
Roquesteron :	1.069	836	634	202
Saint-Etienne :	767	327	296	50
Saint-Sauveur :	1.294	926	865	61.

Annexe III

Résultats des élections législatives du 31 mai 1863.

- - - - - -

1ère circonscription

Cantons	inscrits	votants	Lubonis
Nice :	12.896	3160	3078
Breil :	1.662	1135	1134
Contes :	1.549	1176	1176
Levens :	1.754	1521	1521
L'Escarène :	1.617	1259	1258
Menton :	2.009	1016	1014
St.Martin-Lantosque	1.685	1361	1361
Sospel :	1.471	1163	1163
Utelle :	1.324	1020	1020
Villefranche :	1.207	873	873
Villars :	1.137	944	941
Saint-Sauveur :	1.253	1001	1001
Saint-Etienne :	1.093	689	689.

2ème circonscription

Cantons	inscrits	votants	Masséna	Maure
Grasse :	4.338	2738	521	2213
Antibes :	2.924	1936	1398	535
Saint-Auban :	1.227	1025	709	226
Le Bar :	2.334	1634	888	746
Cannes :	3.614	2494	1825	665
Coursegoules :	1.031	754	532	222
Saint-Vallier :	1.484	1281	119	1161.
Vence :	4.314	3321	2960	360
Guillaumes :	1.444	1185	1268	16
Puget-Théniers :	1.021	908	895	19
Roquesteron :	1.117	956	939	17

Annexe IV

Résultats des élections législatives de 1868 (1).

- - - - -

1ère circonscription

Cantons	inscrits	votants	Malausséna.
Brail :	1.792	1198	1198
Contes :	1.616	1114	1114
L'Escarène :	1.698	1458	1457
Levens :	1.776	1607	1606
Menton :	2.010	976	975
Nice :	14.884	10.146	10.116
Saint-Martin-Lantosque :	1.672	1412	1411
Sospel :	1.478	1130	1130
Utelle :	1.274	1167	1167
Villefranche :	1.186	734	733
Saint-Etienne :	1.061	594	594
Saint-Sauveur :	1.269	1143	1143
Villars :	1.166	801	801

- - - - -

(1) Elections destinées à pourvoir au remplacement de M. Lubonis, démissionnaire.

Annexe V

Résultats des élection législatives de 1869.

- - - - -

1ère circonscription.

Cantons	inscrits	votants	Malausséna
Breil :	1824	1598	1598
Contes :	1551	1246	1242
L'Escarène :	1714	1561	1561
Levens :	2319	1670	1666
Menton :	2123	1429	1425
Nice :	12828	10269	10198
Saint-Martin-Lantosque	1703	1517	1516
Sospel :	1494	1149	1149
Utelle :	1270	1184	1184
Villefranche :	1198	868	868
Saint-Etienne :	1109	894	894
Saint-Sauveur :	1286	1202	1201

2e circonscription

Cantons	inscrits	votants	Masséna	Méro
Antibes :	3271	2243	1799	442
Le Bar :	2348	1855	1036	809
Saint-Auban :	1250	1012	619	391
Cannes :	4324	3138	934	2299
Coursegoules :	1039	812	585	227
Grasse :	4073	2960	1490	1451
Saint-Vallier :	1441	1201	1022	182
Vence :	5190	3551	2191	1163
Guillaumes :	1429	1107	675	430
Puget-Théniers :	1025	894	595	296
Roquesteron :	1153	989	923	66
Villars :	1159	994	894	100

Annexe VI

Tableau des abstentions
(en %)

Cantons	1860	1863	1868	1869	1871.
Nice	77%	77%	30%	20%	60%
Breil	38%	33%	34%	13%	44%
Contes	27%	25%	32%	20%	47%
Levens	35%	18%	10%	28%	40%
L'Escarène	33%	23%	15%	9%	58%
Menton	53%	50%	52%	33%	21%
St.Martin-Vasubie	28%	20%	16%	11%	38%
Sospel	41%	22%	24%	24%	54%
Utelle	33%	47%	10%	7%	42%
Villefranche	21%	28%	39%	28%	52%
Puget-Théniers	20%	12%	...	13%	60%
Guillaumes	50%	18%	...	23%	67%
Villars	31%	18%	32%	15%	48%
Roquesteron	22%	15%	...	15%	48%
Saint-Etienne	58%	37%	44%	20%	47%
Saint-Sauveur	29%	21%	11%	7%	49%
Grasse	...	37%	...	28%	51%
Antibes	...	33%	...	32%	55%
Saint-Auban	...	24%	...	20%	56%
Le Bar	...	31%	...	22%	56%
Cannes	...	31%	...	28%	54%
Coursegoules	...	27%	...	22%	69%
Saint-Vallier	...	13%	...	16%	55%
Vence	...	20%	...	32%	68%

Bibliographie sommaire :

I.- Documents d'Archives :

1. Archives Nationales :

F 1 C III : rapports préfectoraux (1864 - 1870)

rapports sur les mouvements du corps électoral (1861-1877)

2. Archives départementales :

a) série 3 M. Elections législatives, dossiers nos 2, 3, 4, 5 et 6.

b) journaux : Journal de Nice, le Messager de Nice, Le Phare du Littoral, La Revue de Cannes, l'Union de Grasse et de Cannes.

c) annuaires départementaux : 1862, 1866, 1869.

d) Roux : statistiques des Alpes-Maritimes (1862).

II.- Ouvrages généraux :

Goguel, Morazé, Le Bras : Etudes de sociologie électorale (Cahiers de la fondation Nationale des Sciences politiques n° 1)

Dupeux, Goguel : Sociologie Electorale; esquisse d'un Bilan (C.F.N.S.P.n° 26).

Chevallier : Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours (Dalloz 1952).

Prélot : Les institutions de la France de 1789 à 1870 (cours ronéotypé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris).

Duveau : La vie ouvrière en France sous le Second Empire (1946).

III.- Mémoires, articles de revues :

Ciais : Le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice, après l'annexion de 1860 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire - 1950).

Heurté : Les élections dans le département des Bouches-du-Rhône de 1790 à l'an VII (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire du droit).

Imbert L. Autour de l'annexion. Nice Historique (1949)

Ivan : Le séparatisme à Nice de 1860 à 1874 (1881).

Risso : Les élections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1871 à 1876 (mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire 1954).

L’ACTIVITÉ D’UNE MAISON DE COMMERCE DE MENTON EN MÉDITERRANÉE AU COURS DES ANNÉES 1783 - 1788

Par M. DEVUN

Grâce à un hasard heureux les Archives départementales des Alpes-Maritimes ont acquis depuis une quinzaine d'années un de ces documents d'origine privée qui sont d'autant plus précieux qu'ils ont été plus rarement conservés. C'est un registre de 570 pages contenant le double des lettres envoyées d'octobre 1783 à mers 1788 par une maison de commerce de Menton.

Certes les renseignements que l'on retire sont fragmentaires. Ils ne concernant, en effet, qu'une seule période relativement courte de 53 mois et une seule maison dont on ignore jusqu'au nom et dont, à plus forte raison, on ne sait ni si elle fut importante, ni si elle eut des émules. Aussi ne permettent-ils pas de conclusions absolues. Mais, en précisant les ouvrages généraux (par exemple Abel Rendu, Menton et Monaco, 1867), ils nous font mieux connaitre l'activité d'une petite escale méditerranéenne à la fin de l'Ancien Régine économique et, si quelques autres témoignages contemporains de même nature pouvaient être exploités, nous aurions matière à en reconstituer une image fidèle.

J'ai sommairement dépouillé cet abondant courrier (Comité de Documentation historique de la Marine... . Bulletins n°s 4 sq. : "Quelques notes sur le commerce du port de Menton à la veille de la Révolution."). Une part, destinée aux pays du Nord, est consacrée aux expéditions de produits méditerranéens ou exotiques - essentiellement des citrons et des huiles d'olive - faites à des ports danois, allemands et polonais. Je me suis borné à des sondages. Il serait intéressant de procéder à une analyse systématique. Quant à la seconde part, soit 687 lettres telle est adressée à des négociants de quelques places de la côte française et italienne dont les plus éloignées sont Marseille, à l'ouest et Livourne, à l'est, pour préparer (achat des articles qui ne proviennent pas du terroir, tractation pour le nolisement des bateaux) les campagnes d'expéditions lointaines susdites qui ont lieu en hiver, après la morte-saison de l'été.

Les tableaux suivants ont pour objet de donner, par année et par mois, la somme des lettres envoyées à chaque cité et à chaque correspondant. Au cas où les détails qu'ils fournissent éveilleraient, sinon dans toutes les villes énumérées, du moins dans quelques unes, un écho des relations qu'elles entretenaient alors avec Menton nous serions heureux d'en publier ici l'essentiel.

1.- G E N E S

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
. Giuseppe Alessio Morellet	1784:			5	3	2	1	1				1		13
	1785:		2	5	1			1	1	1		2	6	19
	1786:	3	2	5		2	3		1	1		4	2	23
	1787:	2	5	4	1	1	1	1			1		3	19
	1788:	3	4	1										8
	Total :	8	13	20	5	5	5	3	2	2	1	7	11	82
. Gio. Batta. Persico	1783:												1	1
	1784:	1			3	4					4	5	6	23
	1785:	4	5	7	4		1			1		1	4	27
	1786:	6	1	1						1	1			10
	1787:													0
	1788:		1	1										2
	Total :	11	7	9	7	4	1			2	5	6	11	63
. Francesco Maria Marsano	1783:										1	2	2	5
	1784:	6	3	2	2	1							2	16
	1785:	1												1
	1786:	1												1
	Total :	8	3	2	2	1					1	2	4	23
d. . Weber et Pomier mier-Roumier et Cie.	1784:										1		3	4
	1785:			1				1		2	2	1	1	8
	1786:			1										1
	Total :			2				1		2	3	1	4	13
Francesco Celle	1784:	3	5	4	1									13
	Total :	3	5	4	1									13
Francesco Alessandro Tini	1784:												1	1
	1785:	1	2					1		1		2	1	8
	1786:												1	1
	Total :	1	3					1		1		2	3	11

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Antonio Bianchi	1785										4	3	2	9
	Total										4	3	2	9
Ridolfo Fini	1784											1	2	3
	1785		2								3		1	6
	Total		2								3	1	3	9
Sacco.	1785			1	1									2
	1786		1											1
	Total		1	1	1									3
Moro e Poggio	1785									2				2
	Total									2				2
Gaettano Piscino	1784		1											1
	1785	1												1
	Total	1	1											2
Steurenberg e Casanova	1784			1										1
	Total			1										1
Gio. Batta Vignolo ompagni.	1787	1		1										1
	Total	1												1
	TOTAL	33	35	39	16	10	6	5	2	9	17	22	38	232

2.- PORTO MAURIZIO.

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Guglielmo Gastaldi ipote et Cie.	1783											1	2	3
	1784	6	3	4	2		5	2	2			1	6	31
	1785	4	1	5	2	2	1	2		2	2	3	3	27
	1786	6	4	3	1	1	2	1		1	5	5	4	32
	1787	7	2								3			9
	Total	29	13	13	5	3	8	5	2	3	10	12	18	121

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
. Carlo Rossi	1785										1	2		3
	1786			1		1								2
	Total			1		1					1	2		5
. Crispino Respaldo	1783										3	1		4
	1784		2	1	1	3								7
	Total		2	1	1	3					3	1		11
	TOTAL	29	15	15	6	7	8	5	2	3	14	15	18	137

3.- L I V O U R N E

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.Vienholt et Tidemann (eman - Tiedeman)	1783										1			1
	1786										1		1	2
	Total										2		1	3
. Enrico Holst et Cie.	1783										1	3	3	7
	1784	2	1	3	3	1					1	2		14
	1785	2						1	1	1	1	3	1	10
	1786	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	4	5	21
	1787	4	3	1			1	2	1		2	3	3	20
	1788	3	5											8
	Total	12	10	6	4	2	2	5	3	2	6	15	13	80
. Otto Franch et Cie. (nk.	1783										2	1	1	4
	1784											1	1	2
	1785	1	2	2				1						6
	1786												1	1
	Total	1	2	2				1			2	2	3	13
	TOTAL	13	12	8	4	2	2	6	3	2	10	17	17	96.

4.- MARSEILLE

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
s L. Couneler, Vve Rigot & Sollicoffre.	1783										1	1	1	3
	1784		1		2	1								4
	1785					1			1	1	2	5	2	12
	1786	5	3	2	2	1				3	2	3	4	25
	1787	3	3	2	1	3	1	2	1	2	2	2	4	26
	1788	1	2	1										4
Total		9	9	5	5	6	1	2	2	6	7	11	11	74
Jean-Baptiste Regnault	1787							1	1		3	2	1	8
	1788		1											1
Total			1					1	1		3	2	1	9
. Cayol Richaud	1787										2			2
Total											2			2
Pillet	1787										1			1
Total											1			1
. G.D. Chieusse et Cie.	1787											1		1
Total												1		1
. Wesenberg et Molis	1785									1				1
Total										1				1
. Benche et Pfister	1787								1					1
Total									1					1
. Escoffier et Mazot	1788		1											1
Total			1											1
TOTAL		9	11	5	5	6	1	3	4	7	13	14	12	90

5.- N I C E

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.François Coppon fils.	1783											1		1
	1784		1											1
	1785							3	4	3		6	5	21
	1786	4	3	2		1	1		1	1		2		15
	1787	1	2	1		2					2			8
Total		5	6	3		3	1	3	5	4	2	9	5	46
ançois Castelinard (Casterinard)	1784										1	1	1	3
	1785	1	1											2
Total		1	1								1	1	1	5
s. Ange Giraudy et Cie.	1786	2												2
Total		2												2
i. Vierne et Villon	1784				1									1
Total					1									1
TOTAL		8	7	3	1	3	1	3	5	4	3	10	6	54

6.- M O N A C O

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
i.Minotti et C.(Minoty)	1784	2		2										4
rriera et Minotty)	1785	1			1						3			5
rriera,Minotty e figlio)	1787		1											1
Total		3	1	2	1						3			10
.Gasparro Médecin (Gaspard)	1784			1										1
	1786	1												1
Total		1		1										2
. Le Cher et C.	1784						1							1
Total							1							1
.Giuseppe Rey	1787			1										1
Total				1										1
TOTAL		4	1	4	1		1				3			14

7.- PORTS DE LA RIVIERA LIGURE AUTRES QUE GENES ET PORT-MAURICE

SAN REMO

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.Giuseppe Girolamo (Geronimo, Gerolame) Massa.	1784				1									1
	1785										4	1	2	7
	1786		4	2		1						2		9
	1787					1								1
Total			4	2	1	2					4	3	2	18
. Gio Gismondi	1785			3	2									5
Total				3	2									5
. Gnecco e Chiarlo	1788		2	1										3
Total			2	1										3
.Sebastiano Chiarle	1785	1	1											2
Total		1	1											2
.Giuseppe Massa	1783											1		1
Total												1		1
TOTAL		1	7	6	3	2					4	4	2	29

F I N A L E

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
. Giuseppe Tessada	1783										2	1		3
	1785		1	2	1					1				5
	1786			3								1	1	5
	1787		1						1	1				3
Total:			2	5	1				1	2	2	2	1	16
TOTAL			2	5	1				1	2	2	2	1	16

BORDIGHERA

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.Gio Batta Emeri	1784			2										2
	1785			2				3		1				4
Total				2				3		1				6
.Ant^io.Franco Rossi et Cie.	1785			1		2							1	4
Total				1		2							1	4
.Emeri et Biancheri	1784	1	1											2
Total		1	1											2
.Giuseppe Mioli Giribaldi	1786	1												1
Total		1												1
TOTAL		2	1	3		2		3		1			1	13

ONEGLIA

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.Gaetano Berio e figlio.	1785		1	1										2
Total			1	1										2
.Vieusseux et fils Beauregard.	1786									1				1
Total				1						1				1
TOTAL			1	1						1				3

LOANO

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
. Gio. Sacheri	1786								1					1
TOTAL									1					1

VOLTRI

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
.Emanuele Agostino rinero.	1788	1												1
TOTAL			1											1

ARENZANO

		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Domenico Chiassone e figli.	1786			1										1
TOTAL				1										1

LA CÔTE D'AZUR DANS LES REVUES GÉOGRAPHIQUES 1960-1961

Par E. DALMASSO
(Laboratoire de Géographie d'Aix)
Nice, 7 juin 1962

La région azuréenne a fait l'objet de diverses parutions dans les revues géographiques durant les années 1960 et 1961 Les ANNALES de GEOGRAPHIE ont publié en 1960 (n°375) un article de M. BALDUCCI sur la répartition des actionnaires de la parfumerie de Grasse. L'auteur y propose une méthode pour l'étude économique de la parfumerie, méthode complexe mais qui semble pleine d'intérêt. Ses calculs font apercevoir que 18 gros actionnaires sur 1613 contrôlent la parfumerie grassoise; géographiquement ces actionnaires appartiennent à Grasse, à la Région Parisienne, au reste des Alpes-Maritimes; socialement ce sont des représentants de la bourgeoisie d'affaires.

LA REVUE MEDITERRANEE a présenté deux articles de M. HERMITTE. En 1960 (1ère année, n°4) l'auteur commente un document en voie de disparition sur l'equipement de la côte d'azur, il s'agit d'un "Recueil des Sociétés par actions de la Région Niçoise", édité en 1912 et dont l'analyse critique permet d'imaginer le "climat d'entreprise qui présida à l'essor de la Riviera Française".

En 1961 (2e année, n° 3) M. HERMITTE nous offre une importante communication sur l'Aménagement routier des Rivieras Française et Italienne. La circulation routière en expansion est la conséquence de l'accroissement démographique des Rivieras joint à leur fonction touristique. Dès 1950 l'aménagement d'un itinéraire international était prévu par la Nationale 7 et la voie Aurélienne. Les résultats acquis et les travaux en cours montrent quatre secteurs : l'Autoroute de l'Estérel, le secteur de Nice et sa frontière, le secteur Génois, le secteur, plein de lacunes, de l'autostrade des Fleurs. Mais les "pénétrantes méridiennes" sont tout aussi nécessaires et on projette ou réalise actuellement le doublement de la Camionale Gênes-Sarravalle, la jonction Savone-Turin, la liaison Côte d'Azur-Turin, le déblocus de la Tinée. Toujours en 1961 (2e année, n°1) la revue a publié une étude de M. REM : recherches sur la pluviométrie dans le département des Alpes-Maritimes au cours de la décade 1950 - 1959 où, après un examen de la répartition des pluies par saison, une répartition régionale des précipitations est esquissée. Il convient en outre de signaler d'autres articles qui portent sur les régions limitrophes. M. MEGUY (1960, n°23) nous apporte d'intéressantes précisions sur la lavande, lavandin et Foire-exposition dans les Basses-Alpes M. NICOD (1960, n° 4) sur l'aménagement de la Durance : la chute d'Oraison, M. VASSEUR (1961, n°3) les principaux chantiers de construction navale sur les côtes de la Méditerranée Française (La Seyne sur Mer la Ciotat, Port de Bouc).

LA REVUE DE GEOGRAPHIE DE LYON (1961, n°2) Mlle RENUCCI se penche sur les tentatives de mise envaleur agricole de la Corse et dans L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE 1960 n° 3. M. PIETRI fait le compte-rendu de sa thèse sur le Paillon torrent de Nice.

Dans la REVUE DE GEOGRAPHIQUE ALPINE en 1961-(N°1) a publié la thèse de M. BRAYARD sur Le Dépeuplement des hautes vallées des Alpes-Maritimes dont l'analyse sera faite par ailleurs dans ce périodique.

Il faut surtout signaler dans le BULLETIN de l'ASSOCIATION des GEOGRAPHES FRANÇAIS (1960, n° 292 - 293) l'article de M. le Doyen BLANCHARD sur les traits physiques du site de Nice avec l'étude des coteaux de cailloutis, des plis préalpins et de la cuve de Nice.

Ce dépouillement bibliographique des revues sera continué de façon systématique dans les numéros suivants.

DALMASSO
(Laboratoire de Géographie d'Aix)

Nice, 7 juin 1962.